



UNION DES AMATEURS D'OISEAUX

Association loi 1901 Fondée le 30 Novembre 1938 sous le N° 0802003469
Siège Social : 3, Rue des Racques 80540 PISSY

CONCOURS U.A.O 2018

CONCOURS ANNUEL ORGANISE PAR L'UNION DES AMATEURS D'OISEAUX D'AMIENS DU 24 au 28 Octobre 2018 Salle polyvalente du Vidame Rue du Général Leclerc 80540 MOLLIENS-DREUIL

ARTICLE 1 : *Le concours est ouvert à tous les amateurs d'oiseaux affiliés à une Société sans distinction de Fédération et approuvant le règlement ci-dessous, l'éleveur devra être muni d'une attestation de provenance délivrée par la DDPP de son département (si la feuille d'engagement n'est pas fournie dans les délais mentionnés ci-dessous **article 2**) ; Tous les éleveurs sont concernés.*

ARTICLE 2 : *Les bulletins d'engagement devront être adressés à Mr Grégory DEVISE 7, Boulevard Saint Jean Appt 4 Bât 14 60000 BEAUVAIS TEL : 06.75.93.05.81 email : coleborgne@orange.fr avant le 12 Octobre 2018 dernier délai (contrainte informatique & DDPP).*

ARTICLE 3 : *Tout oiseau engagé pourra être remplacé par un autre sujet (autre section, autre classe ou autre espèce), il sera signalé lors de l'engagement. Les sections et classes sont celles de l'UOF.*

ARTICLE 4 : *Aucun oiseau protégé par la Convention Internationale de 1902 et les lois et décrets en vigueur, ainsi que les oiseaux indigènes de type sauvage, ne pourront être admis, sauf si l'éleveur est titulaire du certificat de capacité et d'une autorisation de transport du Ministère concerné.*

ARTICLE 5 : *L'UAO prendra le plus grand soin des oiseaux qui lui seront confiés et assurera leur nourriture, (sauf nourriture spéciale), toutefois elle ne sera pas responsable des accidents, vols ou morts dont les oiseaux pourraient être victimes.*

ARTICLE 6 : *Tous les éleveurs devront être en mesure de faire preuve du propre élevage, toute fraude constatée fera l'objet d'une sanction.. Les bagues de reconnaissance ne sont pas admises. Les bagues de couleurs sont autorisées. Pour les colombidés respect de la loi en vigueur. Le concours sera soumis à un contrôle vétérinaire. Tout oiseau suspect de maladie sera retiré de la salle de concours.*

ARTICLE 7 : *Les jugements auront lieu le Mercredi 24 Octobre 2018. Les juges qui officieront seront Belges AOB. Les décisions des Juges seront sans appel.*

ARTICLE 8 : *Les exposants n'auront en aucun cas le droit de retirer ou de toucher les cages d'oiseaux exposés, ceci pendant toute la durée de l'exposition, les oiseaux de l'exposition mis en vente ne pourront être remis qu'à la fin de l'exposition, le dimanche soir ou avant avec accord du comité organisateur.*

ARTICLE 9 : *L'accès de l'exposition est gratuit pour les exposants et leur conjoint. Les droits d'inscription sont fixés à 2,00 € par oiseau et 7,00 € pour un stam à joindre à la feuille d'engagement par chèque libellé à l'ordre de l'UAO AMIENS.*

ARTICLE 10 : *Transport et installation du matériel le lundi 22 octobre 2018, rendez-vous à 09 h au local.18 Rue Balzac à AMIENS. Les personnes pouvant aider doivent prendre contact auprès de Monsieur Gérard BARTHELEMY.*

ARTICLE 11 : *L'encagement aura lieu le Mardi 23 Octobre 2018 de 14 h à 19 h. Il est demandé aux participants d'amener les oiseaux dans leurs propres cages de concours avec du sable fin (blanc ou gris) en fond de cage et de la nourriture pour 2 jours, dans le cas contraire veuillez préciser sur la feuille d'encagement le nombre et le type de cage nécessaires (elles seront distribuées dans la limite du stock disponible), les abreuvoirs seront fournis par le club organisateur.*

ARTICLE 12 : *L'inauguration de l'exposition aura lieu le vendredi 26 Octobre 2018 à 18h .*

ARTICLE 13 : *La remise des récompenses aura lieu le Dimanche 28 Octobre 2018 à 11h suivie d'un apéritif.*

ARTICLE 14 : *Le retrait des oiseaux aura lieu le Dimanche 28 Octobre 2018 au soir, après la clôture de l'exposition (17 h)*

.../...

ARTICLE 15 : *Le règlement est conçu pour permettre le déroulement normal du concours. Respectez le, vous simplifierez la tâche des organisateurs. Pour les cas non prévus au règlement, le Comité sera seul qualifié pour prendre toutes décisions qui s'imposeraient pour la bonne marche de la manifestation.*

ARTICLE 16 : LE CHAMPION DE CHAQUE CATEGORIE SERA RECOMPENSE.

Toutefois un maximum de 1 coupe sera attribué par éleveur.

Ne pourra être déclaré Champion en individuel qu'un oiseau qui aura obtenu un minimum de 90 points, 2^{ème} et 3^{ème} un minimum de 89 points,

Ne pourra être déclaré Champion en Stam qu'un Stam qui aura obtenu au minimum 360 points, 2^{ème} ou 3^{ème} en Stam qu'un Stam qui aura obtenu au minimum 356 points

ARTICLE 17 : GRANDS PRIX D'ELEVAGE.

Un grand prix d'élevage, calculé sur les 7 meilleurs oiseaux sera décerné dans les catégories suivantes :

Canaris Couleurs, Canaris Postures, Exotique becs droits, Hybrides et indigènes, Petites Perruches, Cailles et Colombes.

Le grand prix d'élevage Moyennes et Grandes perruches est calculé sur les 5 meilleurs oiseaux.

NB : *Le grand prix d'élevage ne sera attribué que s'il y a au moins 3 éleveurs de présents et un minimum de 30 oiseaux dans la catégorie, sinon ils seront repris dans le **Classement Général** sur 7 oiseaux, toutes catégories confondues.*

ARTICLE 18 : CLASSEMENT GENERAL.

Un classement général sera calculé sur 7 oiseaux, toutes catégories confondues.

Attribution du Challenge Michel CLERE au 1^{er} du Classement Général sur 2 ans.

Chaque éleveur ayant inscrit un minimum de 5 oiseaux sera nommé et récompensé par un lot.

ARTICLE 19 : MEILLEUR OISEAU

Attribution d'un Challenge du meilleur canari mélanine classique offert par Gérard CALDERAN

ARTICLE 20 : JEUNES ELEVEURS.

Une coupe récompensera les éleveurs débutants dans les catégories :

Couleurs, Postures, Exotiques, Hybrides et Perruches.

ARTICLE 21 : Après jugement, les oiseaux seront placés par éleveur.

ARTICLE 22 : Ouverture au public le 27 de 10h à 18h et le 28 Octobre 2018 de 10h à 17h00.

PS : Notre concours ayant lieu dans les derniers de l'année ; n'hésitez pas à faire évaluer vos oiseaux lors de notre concours en vue du Championnat National de WOINCOURT début Décembre.

BOURSE 2018

Une bourse aux oiseaux sera organisée pendant l'exposition. Les oiseaux inscrits à la bourse devront être engagés et encagés en même temps que les oiseaux du concours. Tous les oiseaux devront porter une bague fermée.

Suite aux nouvelles réglementations des bourses, un fichier des éleveurs cédants et des acquéreurs doit être tenu et une attestation de cession sera fournie à l'acquéreur.

Les oiseaux proposés à la vente seront bagués, en bonne santé et en parfait état de propreté, ainsi que les cages.

Les oiseaux seront encagés dans les cages concours (voir article 11) et présentés 2 par cage maximum si par couple préciser les oiseaux formant le couple par une accolade, 10% du montant de la cession seront perçus par la Société.

Le prix de cession sera fixé par l'éleveur avec un minimum de 16 € canaris, 8 € exotiques, 18 € petites perruches et 35 € grandes perruches, la liste des oiseaux à vendre, avec le numéro de souche, section, classe, année et le sexe si possible, sera adressée en même temps que la feuille d'engagement, les prix peuvent être revus à la baisse s'il s'agit d'un oiseau âgé ou d'une espèce définie.

Les oiseaux qui ont participé au concours pourront être cédés en accord avec un responsable de la bourse. Le prix sera indiqué sur la feuille d'engagement, 10% du montant sera perçu par la Société, les oiseaux ne pourront être retirés qu'à la fin du concours : le Dimanche soir ou avant avec accord du comité organisateur.

Le retrait des oiseaux participant au concours et cédés se fera en présence d'un membre du Comité.

Par contre, aucune autre cage personnelle avec des oiseaux à vendre ne devra se trouver dans la salle de l'exposition..

Merci de votre participation

Le Comité de l'U.A.O.



UNION DES AMATEURS D'OISEAUX

Siège Social : 3 Rue des Racques 80540 PISSY
Association loi 1901 Fondée le 30 Novembre 1938 sous le N° 0802003469
Club affilié à l'EUROPVON et à l'UNION ORNITHOLOGIQUE DE FRANCE (UOF COM FRANCE)

FEUILLE D'ENGAGEMENT U.A.O. MOLLIENS-DREUIL

NOM : _____ Prénom : _____ SOUCHE : _____
ADRESSE : _____ CLUB : _____

Tél : 03- - - - N° EXPOSANT : _____ EMail : _____

Ligne	Section	Classe	N° Bague	Année	Px Cession	Désignation	N° Cage
01				20..			
02				20..			
03				20..			
04				20..			
05				20..			
06				20..			
07				20..			
08				20..			
09				20..			
10				20..			
11				20..			
12				20..			
13				20..			
14				20..			
15				20..			
16				20..			
17				20..			
18				20..			
19				20..			
20				20..			
21				20..			
22				20..			
23				20..			
24				20..			
25				20..			
26				20..			
27				20..			
28				20..			
29				20..			
30				20..			
31				20..			
32				20..			
33				20..			
34				20..			
35				20..			

NOMBRE D'OISEAUX ENGAGES

INDIVIDUELS : X 2,00 € = _____ Euros
STAM : X 7,00 € = _____ Euros

CATALOGUE : X 4,00 € = 4,00 Euros (rayez la mention inutile)

Sur le site de l'UAO : www.uao-amiens.fr : gratuit (rayez la mention inutile)

Total à Payer (Chèque à l'ordre de l'UAO) : _____ Euros

à transmettre à **Mr Grégory DEWISE 7, Boulevard Saint Jean Apt 4 Bât 14 60000 BEAUVAIS**

TEL : 06.75.93.05.81 e-mail : coleborgne@orange.fr

PS : un chèque global peut être fait pour les inscriptions et les repas

Nombre de cages demandées en prêt pour la durée de l'exposition : Canaris _____ / Exotiques _____ x 1€ = _____ €.

(dans la limite des stocks disponibles)

Autres précisez : _____

Un chèque de caution de 15 € par cage prêtée est demandé et sera restitué lors de la remise des cages propres.

Signature



UNION DES AMATEURS D'OISEAUX

Siège Social : 3 Rue des Racques 80540 PISSY

Association loi 1901 Fondée le 30 Novembre 1938 sous le N° 0802003469

Club affilié à l'EUROPVON et à l'UNION ORNITHOLOGIQUE DE FRANCE (UOF COM FRANCE)

FEUILLE ENGAGEMENT BOURSE U.A.O. MOLLIENS-DREUIL 2018

NOM : _____ PRENOM : _____ SOUCHE : _____

ADRESSE : _____ CLUB : _____

Tél : 03- - - - N° EXPOSANT : _____ . Email : _____

Ligne	Section	Classe	N° Bague	Année	Px Cession	SEXE	Désignation	N° Cage
01				<u>20..</u>				
02				<u>20..</u>				
03				<u>20..</u>				
04				<u>20..</u>				
05				<u>20..</u>				
06				<u>20..</u>				
07				<u>20..</u>				
08				<u>20..</u>				
09				<u>20..</u>				
10				<u>20..</u>				
11				<u>20..</u>				
12				<u>20..</u>				
13				<u>20..</u>				
14				<u>20..</u>				
15				<u>20..</u>				
16				<u>20..</u>				
17				<u>20..</u>				
18				<u>20..</u>				
19				<u>20..</u>				
20				<u>20..</u>				
21				<u>20..</u>				
22				<u>20..</u>				
23				<u>20..</u>				
24				<u>20..</u>				
25				<u>20..</u>				
26				<u>20..</u>				
27				<u>20..</u>				
28				<u>20..</u>				
29				<u>20..</u>				
30				<u>20..</u>				
31				<u>20..</u>				
32				<u>20..</u>				
33				<u>20..</u>				
34				<u>20..</u>				
35				<u>20..</u>				
36				<u>20..</u>				
37				<u>20..</u>				
38				<u>20..</u>				
39				<u>20..</u>				
40				<u>20..</u>				

à transmettre à Mr Grégory DEVISE 7, Boulevard Saint Jean Appt 4 Bât 14 60000 BEAUBAIS

Signature

Nombre de cages demandées en prêt pour la durée de la bourse : Canaris _____ / Exotiques _____ x 1€ = _____ €.
(dans la limite des stocks disponibles)

Autres précisez : Volières largeur 0.50 = _____ largeur 1m = _____

Un chèque de caution de 15 € par cage prêtée est demandé et sera restitué lors de la remise des cages propres.

REPAS de L' UAO

L'UAO vous propose des repas chauds au prix de **13 €uros** avec un apéritif et un café, le samedi midi et le dimanche midi.

RESERVATION OBLIGATOIRE pour le 12 OCTOBRE 2018.

Merci de retourner le coupon réponse accompagné du règlement des repas avec le bulletin d'engagement.

COUPON REPONSE

Nom : _____ Prénom : _____

Participera au repas :

- du samedi midi : nombre de repasx **13 €uros** = €uros
Cassoulet + fromage + dessert

- du dimanche midi : nombre de repas x **13 €uros** = €uros
Tartiflette + dessert

Total : = €uros

Ale

Etablir le chèque à l'ordre de l'UAO

Signature

Ps : (les boissons ne sont pas comprises)

Les personnes désirant nous aider, lors du concours, sont priées de bien vouloir nous retourner le coupon réponse ci-dessous pour le 12 octobre 2018, ou contacter Grégory DEVISE au 06.75.93.05.81, afin que nous puissions établir un planning et réserver les repas (les repas des bénévoles sont pris en charge par l'UAO).

NOM _____ Prénom _____

Veillez cocher les cases qui vous concernent

- Lundi 22/10 Journée, installation du matériel
- Mardi 23/10 Journée, installation du matériel et encagement des oiseaux.
- Mercredi 24/10 Journée, Jugements.
- Jeudi 25/10 Journée, installation de l'exposition.
- Vendredi 26/10 Journée, installation de l'exposition, AM : visite des scolaires. Inauguration à 18h
- Samedi 27/10 Journée, Ouverture au Public.
- Dimanche 28/10 Journée, Ouverture au Public, Remise des Prix, délogement.

PS : Si chaque adhérent de l'UAO pouvait placer une publicité, cela permettrait de couvrir une partie des frais d'impression et d'envoi des documents

Signature :



**DEMANDE DE RESERVATION
D'UN ESPACE PUBLICITAIRE DANS LE CATALOGUE
DU CONCOURS de l'UNION DES AMATEURS D'OISEAUX 2018
ORGANISE PAR L'U.A.O. DU 22.10 AU 28.10.2014**

**Salle polyvalente du Vidame Rue du Général Leclerc
80540 MOLLIENS-DREUIL**

- NOM ou RAISON SOCIALE :
- REPRESENTÉ (E) par (NOM & Prénom) :
- FONCTION :
- NATURE de l'ACTIVITE :
- PRODUITS PRESENTES & COMMERCIALISES :
- ADRESSE :
- CODE POSTAL : VILLE :
- TELEPHONE : FAX :

- Réserve l'espace suivant dans le catalogue du Concours d'Oiseaux d'élevage.
(mettre une croix dans l'espace choisi)

- | | | |
|--|--|--------------------------|
| - Page entière en couleur (2 ^{ème} , 3 ^{ème} ou 4 ^{ème} de couverture 200 € | | <input type="checkbox"/> |
| - ½ Page intérieure en couleur 100 € | | <input type="checkbox"/> |
| - ½ Page intérieure en noir et blanc..... 50 € | | <input type="checkbox"/> |
| - ¼ Page intérieure en couleur 50 € | | <input type="checkbox"/> |
| - 1/4 Page intérieure en noir et blanc..... 25 € | | <input type="checkbox"/> |
| - 1/8 Page intérieure en couleur 25 € | | <input type="checkbox"/> |
| - 1/8 Page intérieure en noir et blanc..... 15 € | | <input type="checkbox"/> |

Veillez nous fournir la maquette à éditer

PEUX PRESENTER UN STAND de m LES 27 & 28 Octobre 2018

- 10 € le mètre linéairem x 10 € =
(installation le vendredi 26 après-midi)

Le paiement devra être joint à cette demande de réservation de l'espace publicitaire et à adresser à :

Monsieur Grégory DEVISE
7 bd St jean Appt 4 Bât 14
60000 BEAUVAIS
TEL : 06.75.93.05.81

Ou à remettre à la personne qui vous présente ce document.

- Chèque à l'ordre de l' **U.A.O. à Amiens**
- Toute demande de réservation non accompagnée du règlement ne pourra être enregistrée.
- Une facture ainsi qu'un catalogue vous seront remis à l'issue du concours.

Fait à : le
(date et signature)